

# CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME D'ASSURANCE INVALIDITÉ



## RAPPORT ANNUEL

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008

**NATIONAL JOINT COUNCIL**

**DISABILITY INSURANCE PLAN BOARD OF  
MANAGEMENT**

In accordance with the NJC By-Laws, the undersigned submit this annual report regarding the performance and the administration of the Disability Insurance Plan during the period of January 1 to December 31, 2008.

**CONSEIL NATIONAL MIXTE**

**CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME  
D'ASSURANCE INVALIDITÉ**

En vertu du Règlement du CNM, les soussignés présentent ce rapport annuel sur le rendement et l'administration du Régime d'assurance invalidité pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.

**CHAIRPERSON/PRÉSIDENT**

---

**Ron Kaden**

**EMPLOYER SIDE MEMBERS/  
MEMBRES DE LA PARTIE PATRONALE**

Secrétariat du Conseil du Trésor

---

**Ginette Baker**

Treasury Board Secretariat

Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada

---

**Brigitte Fortin**

Public Works and Government Services  
Canada

**BARGAINING AGENT SIDE MEMBERS/  
MEMBRES DE LA PARTIE SYNDICALE**

Alliance de la Fonction publique du Canada

---

**James Infantino**

Public Service Alliance of Canada

Association canadienne des agents financiers

---

**Debbie Cooper**

Association of Canadian Financial Officers

Ressources naturelles Canada

Institut professionnel de la fonction publique  
du Canada

---

**Joanne O'Byrne**

Natural Resources Canada

---

**Bill Mathison**

Professional Institute of the Public Service of  
Canada

Affaires étrangères et Commerce international  
Canada

Alliance de la Fonction publique du Canada

---

**Roch Huppé**

Foreign Affairs and International Trade  
Canada

---

**Tony Tilley**

Public Service Alliance of Canada

Le Conseil de gestion du Régime d'assurance invalidité (le "Conseil") est heureux de soumettre ce rapport concernant l'administration du Régime d'assurance invalidité de la fonction publique (le « Régime d'AI »), ainsi que son rendement et les activités du Conseil pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.

## **SURVOL**

Le Régime d'assurance invalidité (RAI) fournit un remplacement du revenu pendant les longues périodes d'invalidité, soit jusqu'à 70 % de la rémunération assurable. Les employés qui satisfont aux critères d'invalidité totale les empêchant d'exécuter les fonctions de leur emploi actuel deviennent admissibles à des prestations d'invalidité de longue durée à la fin de la plus longue des périodes suivantes : la période pendant laquelle ils reçoivent des prestations d'invalidité de courte durée (congrés de maladie accumulés) ou le délai de carence de 13 semaines. Les employés reçoivent de l'assureur du Régime, la Financière Sun Life, des paiements de remplacement de revenu ainsi que des services de gestion de cas et de réadaptation. Ces paiements sont compensés par les paiements dont les employés peuvent recevoir provenant d'autres programmes de pension d'invalidité telle que les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et des prestations de pension de la fonction publique. Le RAI est régi par une police d'assurance collective garantie et administrée par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, depuis que le Régime a vu le jour en novembre 1970. Le RAI dans sa forme actuelle est entré en vigueur le 30 avril 1997.

***Le Conseil de gestion estime que le moment est venu de procéder à une révision complète de la conception du Régime et du contrat d'assurance.***

Le mandat actuel du Conseil de gestion a été recommandé au Conseil national mixte (CNM) en 1995 par le Comité des programmes d'assurance maladie. Il restait à déterminer à ce moment si le RAI devait demeurer un régime assuré ou être transformé en régime à services administratifs seulement (SAS), à l'image des régimes de soins de santé et de soins dentaires.

***Le Conseil de gestion estime que son mandat actuel doit être réexaminé et révisé.***

Les tentatives précédentes pour réexaminer et réviser le mandat n'ont pas porté fruit.

Le Conseil de gestion fonctionne bien en tant que groupe pour résoudre les appels des participants contre les décisions de la Sun Life. Bien que le Conseil de gestion effectue un examen global des activités des résultats financiers du Régime et des opérations administratives de l'assureur du Régime, l'envergure de cet examen se situe en deça du degré de surveillance requis pour un régime d'avantages sociaux de cette taille. Le Conseil de gestion ne dispose ni du personnel ni des conseillers indépendants nécessaires pour assurer le genre de surveillance qui est prévu dans son mandat actuel. Il s'appuie sur l'information reçue du personnel du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à propos des questions financières, ce qui le contraint à formuler son avis après le fait au lieu d'assurer une surveillance proactive.

En 2008, le RAI a versé 229 M\$ pour soutenir des employés ayant des problèmes de santé.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le taux de prime a augmenté de 49 %, passant de 1,08 \$ à 1,61 \$ par tranche de 1 000 \$ de rémunération annuelle assurable, et il demeure de 1,61 \$ au cours de l'actuelle année de déclaration. Conformément à l'entente sur le partage des coûts, les employés paient 15 % de ce montant et l'employeur, 85 %.

Depuis la dernière hausse du taux de prime, l'excédent du RAI a continué à augmenter. Le compte d'excédent s'établissait à 202,90 M\$ pour 2008, en tenant compte de la réserve pour fluctuation des demandes (RFD) de 66,30 M\$. L'excédent en cours d'exercice s'établissait à 28,04 M\$ et était suffisant pour couvrir l'imputation de base accrue à la réserve de 24,27 M\$ et pour ajouter un montant de 3,77 M\$ dans le compte d'excédent, qui passe ainsi de 199,13 \$ à 202,90 \$.

***Le Conseil de gestion observe que même s'il y a un certain nombre de variables qui pourraient avoir une incidence sur les résultats financiers du Régime dans les années à venir, dont une légère hausse des taux d'incident d'invalidité et une baisse des taux d'intérêt crédités, il reste que, dans l'ensemble, le Régime repose sur des bases financières solides.***

***Étant donné les résultats du Régime, il conviendrait d'examiner, de concert avec la Sun Life et le BSIF, les diverses options possibles en ce qui concerne le compte d'excédent.***

## COMPOSITION

Les membres du Conseil se sont réunis six fois pendant la période visée par le présent rapport. Ils se sont principalement consacrés à l'examen des appels et à la supervision de l'administration et des dossiers financiers du RAI.

Ron Kaden a terminé sa deuxième année à la présidence du Conseil.

À la fin de la période de rapport de 2008, le Conseil se composait des personnes suivantes :

- Ginette Baker, Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Debbie Cooper, Association canadienne des agents financiers;
- Brigitte Fortin, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;
- Roch Huppé, Affaires étrangères et Commerce international Canada;
- James Infantino, Alliance de la Fonction publique du Canada;
- Bill Mathison, Institut professionnel de la fonction publique du Canada;
- Joanne O'Byrne, Ressources naturelles Canada; et
- Tony Tilley, Alliance de la fonction publique du Canada.

Rudy Loiselle a pris sa retraite de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada et a quitté le Conseil de gestion au début de l'année.

Le mandat d'Edith Dubois (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada) a pris fin à la fin de l'année. Elle a été remplacée par Roch Huppé, Affaires étrangères et Commerce international Canada.

Valérie Claude du secrétariat du CNM, a fait office de secrétaire et coordonnatrice des appels du Conseil pendant la période de référence.

## SURVEILLANCE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Le Conseil de gestion a rencontré l'assureur du Régime à deux reprises pour recevoir de l'information de nature financière et des mises à jour sur l'état du Régime.

### Sommaire historique des résultats financiers

Année	Nombre de demandes présentées	Primes (en millions de dollars)	Intérêts (en millions de dollars)	Demandes payées (en millions de dollars)	Frais engagés (en millions de dollars)	Dépenses (en millions de dollars)
2000	2 094	103,60	76,79	126,58	187,64	11,33
2001	2 466	114,38	75,44	152,05	233,88	14,51
2002	2 256	128,65	75,30	171,83	236,54	14,08
2003	2 737	204,07	74,68	164,25	253,18	16,09
2004	2 831	211,19	78,60	176,67	223,28	15,09
2005	2 795	224,57	81,27	187,00	213,02	14,60
2006	2 908	238,52	86,31	206,63	323,32	20,24
2007	2 771	253,46	86,35	215,86	272,80	17,69
2008	3 234	265,19	92,55	229,43	331,97	21,98

### Réserves et excédents

Année	Réserve pour fluctuation des demandes (RFD) (en millions de dollars)	Compte d'excédent au 31 déc. (en millions de dollars)	Provisions pour invalidité permanente au 31 déc. (en millions de dollars)	Survenu mais non déclaré au 31 déc. (en millions de dollars)
2000	25,90	111,31	839,70	54,99
2001	28,59	50,05	910,59	67,97
2002	31,97	0,00	968,09	76,80
2003	41,45	0,00	1 054,83	81,22
2004	52,80	40,07	1 103,05	80,77
2005	56,14	114,95	1 113,48	95,99
2006	59,63	90,18	1 224,24	104,83
2007	63,37	135,77	1 274,85	112,59
2008	66,30	136,6	1,374,71	117,83

## DEMANDES PRÉSENTÉES ET EXCÉDENTS

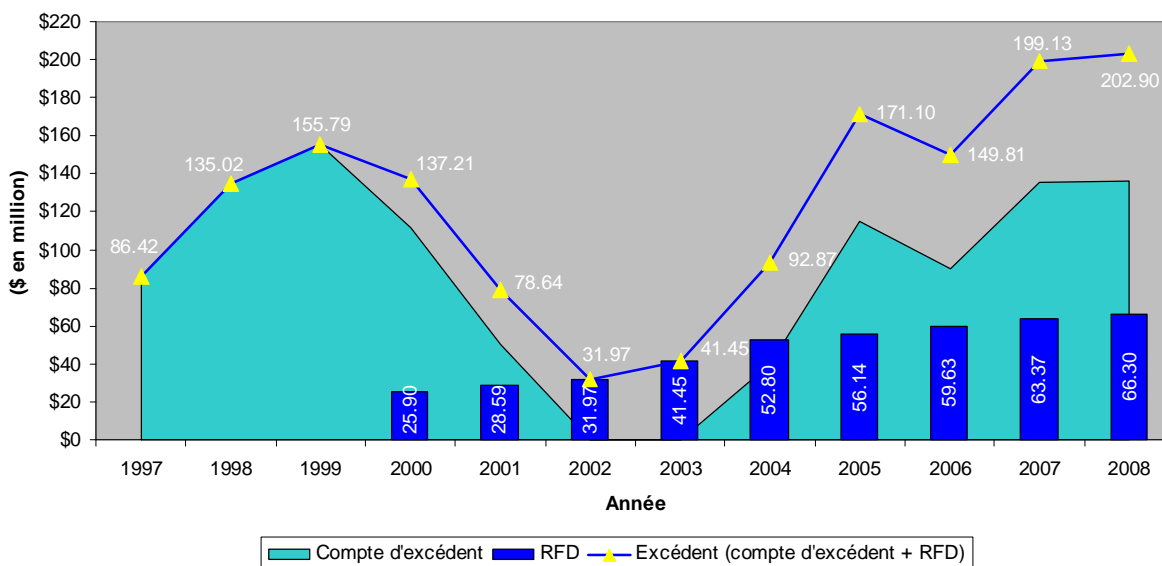
En 2008, le RAI a enregistré un excédent de 202,9 M\$ en fin d'exercice.

Le Régime d'AI a enregistré un excédent de 28,04 M\$ au cours de l'exercice. Une tranche de 2,9 M\$ de cette somme a été ajoutée à la réserve pour les fluctuations des prestations et une autre tranche de 24,27 M\$ a été ajoutée à la réserve pour prestations futures à la suite du rajustement annuel des prestations de base.

L'année dernière, le Conseil a examiné les changements que le SCT et le BSIF ont apportés à la formule d'imputation des intérêts créditeurs et a pris note des niveaux d'excédent qu'ils recommandaient. Selon eux, le niveau d'excédent devaient se maintenir, dans la fourchette de 75-115 % de la prime annuelle. En 2008, la prime annuelle était de 265,19 M\$, ce qui fait que l'excédent pour 2008 s'élève à 77 % de la prime annuelle.

Il est important de signaler que le SCT effectuera, en 2009, la première vérification financière et opérationnelle du Régime d'AI depuis sa création. C'est le cabinet comptable national KPMG qui a été choisi pour effectuer cette vérification. Le Conseil de gestion a rencontré des représentants de KPMG afin de leur fournir des indications en vue de l'établissement du plan de vérification.

### Historique de l'excédent



## DEMANDES PRÉSENTÉES

Le rapport annuel préparé par l'assureur comprend une vue d'ensemble des données relatives au Régime, qui ont également été examinées par le Conseil. À la fin de l'exercice 2008, 3,234 demandes de prestations avaient été présentées et 2,718 demandes avaient été approuvées.

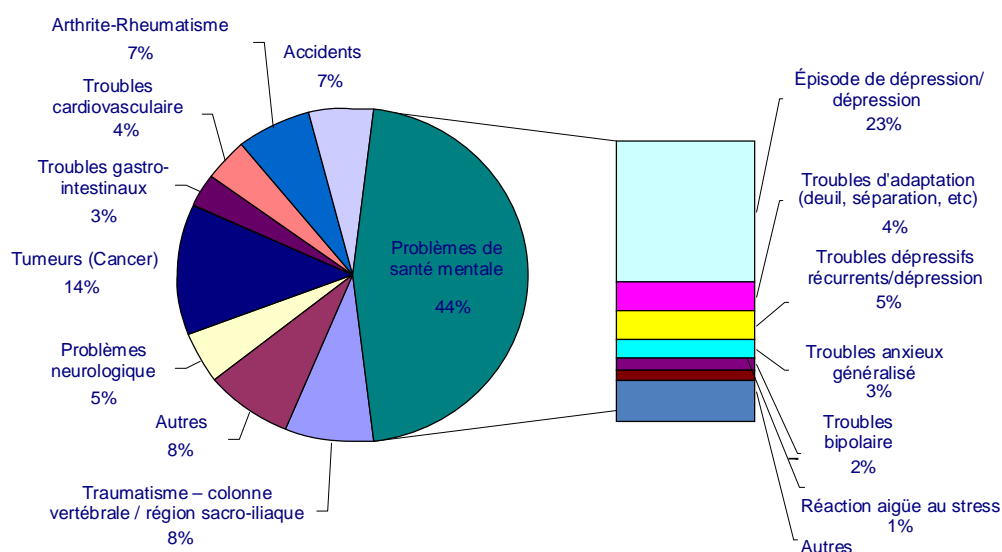
## Nombre de demandes présentées

	ANNÉE DE L'INVALIDITÉ		
	2006	2007	2008
Nombre de demandes <b>rejetées</b>	246	232	299
Nombre de demandes <b>faisant l'objet d'une cessation</b>	306	303	318
Nombre de demandes <b>présentées</b> au cours de l'exercice	2 908	2 771	3 234
Nombre de demandes <b>approuvées</b> au cours de l'exercice	2 547	2 422	2 718
Nombre total de demandes <b>approuvées</b> en fin d'exercice	9 612	9 877	10 210
Nombre total de demandes <b>en suspens</b> en fin d'exercice	213	192	205

Les problèmes psychologiques, notamment la dépression et l'anxiété, demeurent les causes les plus fréquentes pour la présentation de nouvelles demandes de prestations d'invalidité en 2008. Le constat est le même pour les autres régimes d'assurance invalidité au Canada. Le Conseil de gestion note une baisse du nombre d'appels qui peuvent être réglés à partir de simples données médicales objectives et mesurables obtenues au moyen de tests de diagnostic. Le Conseil fait face à une augmentation croissante de la proportion de cas de troubles mentaux, de troubles médicaux non expliqués et de problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie.

La répartition des autres causes d'invalidité liées à des problèmes psychologiques en 2008 est présentée dans le graphique ci-dessous. Le pourcentage de demandes découlant de problèmes psychologiques par rapport à d'autres causes d'invalidité affiche une légère baisse, de 46 % à 44 %. Cela est surtout attribuable à une légère hausse du nombre de cancers et d'accidents.

### Distribution des causes d'invalidité pour l'année 2008



## **CAS D'APPELS**

Le mandat du Conseil comprend, entre autres, l'examen des appels introduits à la suite de décisions de l'assureur touchant l'adhésion et les demandes de prestation, la présentation de recommandations à l'assureur et, dans certaines circonstances, il peut fournir conseils à l'employeur sur les pratiques reliées à la gestion d'invalidité dans les ministères et organismes employeurs.

Le Conseil a examiné 14 cas d'appels en 2008. Il a rejeté la décision de la Sun Life de refuser les prestations dans trois (3) de ces cas et n'a trouvé aucun motif de ne pas souscrire à sa décision dans onze (11) autres cas. Le Conseil a constaté une augmentation du nombre d'appels reçus à la fin de 2008. Afin de ne pas laisser d'appels en attente, le Conseil a accru la fréquence de ses réunions. Le Conseil est préoccupé par le délai qui est maintenant nécessaire pour traiter les appels jusqu'à la décision finale et travaille en collaboration avec la Sun Life pour réduire la période d'attente. Le Conseil continuera de chercher des solutions pour réduire au minimum le délai d'attente pour les appels au cours du prochain exercice.

Le Conseil note qu'en 2008, la Sun Life a rejeté 15,2 % des demandes, tandis que le taux de rejet se situait à 21,7 % en 1998. Le pourcentage de rejet pour les cinq dernières années est d'environ 15 %, ce qui représente environ 350 participants, dont une quinzaine ou environ 4 % qui procèdent à un appel devant le Conseil. Cela indique que les efforts de la Sun Life, du personnel des agents négociateurs touchés et des employés affectés à la gestion des cas d'invalidité ont du succès dans l'administration du Régime et pour venir en aide aux participants durant le processus de traitement des demandes de prestations d'invalidité.

Quoi qu'il en soit, le Conseil note que dans les cas les plus difficiles où les participants souffrent du syndrome de fatigue chronique et de problèmes d'alcoolisme, par exemple, le Régime pourrait mieux les soutenir en les aidant à recouvrer la santé et, ultérieurement, à reprendre un travail productif.

## **RAPPORTS FINANCIERS**

Le Conseil a reçu des rapports financiers à jour pour les exercices 2006 et 2007 puisque des erreurs dans les rapports en 2007 avait été trouvées.

Le Conseil note qu'à la suite de sa recommandation en 2007, le cabinet comptable national KPMG avait été retenu pour effectuer la vérification des rapports financiers de la Sun Life pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Le Conseil a examiné les rapports mensuels et annuels reçus de la Sun Life et en a modifié la présentation afin qu'ils répondent mieux à ses besoins et à ses objectifs.

## **GOVERNANCE DU RÉGIME**

Le Conseil propose que le CNM revoie et mette à jour son mandat, qui remonte à 1995. Le mandat confère au Conseil la responsabilité de l'administration et de la gestion financière générales du RAI. Il lui prescrit également d'établir un régime SAS et l'investit

de nombreux pouvoirs d'administration et de surveillance d'un tel régime. Le RAI est un régime assuré tenu par l'assureur et le parrain (SCT).

Le Conseil continue d'encourager les intervenants du Régime d'AI à réviser son mandat et à déterminer leur rôle à jouer dans les années futures compte tenu de la nécessité d'assurer une surveillance étroite du Régime et de veiller à son renouvellement.

## **FORMATION**

Les membres du Conseil de gestion participent régulièrement à des conférences et à des ateliers organisés par *l'International Foundation of Employee Benefit Plans*.

En 2008, le Comité exécutif du CNM, au nom du bureau du secrétaire adjoint du SCT, a autorisé le remboursement par le Régime des frais d'inscription et de déplacement de deux membres (un représentant de chaque partie) et du président. Les frais d'inscription de deux autres membres (un représentant de chaque partie) continueront d'être payés.

## **RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES PRIORITÉS**

### *Projet de gestion des cas d'invalidité*

Le SCT a parrainé un projet en 2008 visant à mieux expliquer les divers aspects de la gestion des cas d'invalidité dans la fonction publique. Plus particulièrement, le SCT a produit un guide sur l'incapacité en milieu de travail à l'intention des employés pour les aider à comprendre les processus et les prestations payables. Le Conseil de gestion a encouragé la tenue de consultations avec les agents négociateurs et a apporté son appui à l'initiative en participant à une conférence de deux jours en novembre. L'événement a marqué le début d'une discussion attendue depuis fort longtemps sur la question de la gestion de la santé et de l'invalidité en milieu de travail.

### *Vérification financière et opérationnelle du Régime*

Le SCT a lancé le processus pour obtenir un contrat de services avec un cabinet de vérification national pour la vérification du Régime d'AI. Les membres du Conseil de gestion ont eu l'occasion de donner leur avis sur l'énoncé de travail et de s'assurer que les aspects qui intéressent les participants au Régime y étaient inclus. Le contrat a été attribué à KPMG et la vérification proprement dite commencera au début de 2009.

### *Sous-comité des appels*

Le nouveau sous-comité des appels a été créé à l'automne de 2008 pour examiner plusieurs questions ayant trait aux retards dans l'examen des appels et la communication des mesures en cause. Le sous-comité poursuivra ses travaux au cours du prochain exercice et continuera de suivre de près les tendances.

### *Sous-comité des politiques*

Le Conseil de gestion a examiné le Document du Régime dans le but d'attirer l'attention sur les problèmes à régler et de proposer des changements. L'examen a porté sur les points relevés durant l'examen courant des appels reçus des participants au Régime.

Les points relevés mettent en évidence la nécessité de réviser et d'examiner formellement le document de conception du Régime.

Le Conseil de gestion a soulevé certaines questions concernant le libellé et l'interprétation du document du Régime et fera le nécessaire pour régler ces problèmes. Le Conseil de gestion note également que les questions générales concernant les problèmes psychologiques et la protection des employés saisonniers et à temps partiel devront faire l'objet de nouvelles discussions.

## **PLAN DE TRAVAIL 2009-2010**

Pendant l'année qui suit, le Conseil planifie adresser 4 enjeux clé à travers diverses activités :

1. Surveiller et conseiller le SCT sur les affaires de finances, les questions ayant trait au fonctionnement et à la vérification du RAI, y compris les normes de service;
2. Surveiller les affaires de gestion d'invalidité et d'indemnités d'assurance dans la fonction publique en vue de conseiller le SCT et autres intervenants;
3. Examiner la gouvernance du Régime d'AI et le nouveau mandat du Conseil de gestion et tenir des consultations à ce propos, au besoin;
4. Tenir des consultations sur l'initiative de gestion des cas d'invalidité du SCT;
5. Examiner la section du Régime ayant trait à la réadaptation en vue d'élargir l'éventail de possibilités offertes aux employés qui participent à des programmes de réadaptation;
6. Établir des lignes directrices concernant l'utilisation de médecins-conseils indépendants (MCI);
7. Régler le problème de l'arriéré d'appels.

## **CONCLUSION**

Le Conseil remercie Edith Dubois pour sa participation au Conseil de gestion au cours des années.

Le Conseil remercie également Rudy Loiselle pour sa contribution comme membre du Conseil pendant plus de dix ans.

Le Conseil remercie M. Raymond Aubin, qui a fourni des conseils d'expert en médecine pendant les examens d'appels du Conseil.

Enfin, le Conseil de gestion du Régime d'assurance invalidité profite de l'occasion pour remercier la Sun Life pour le dévouement et la flexibilité dont elle fait preuve en collaborant avec le Conseil. Le Conseil a apprécié travailler en étroite collaboration avec la Sun Life afin de mieux comprendre la situation financière du Régime d'assurance invalidité.